



Municipalité Régionale de Comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tenue le 16 décembre 2015, un règlement portant le numéro 150-2015 « prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau pour l'année 2016 et leur paiement » a été adopté.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le bureau de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

DONNÉ à Papineauville ce 22^e jour de décembre deux mille quinze.


Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale